

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE****ARRETE MUNICIPAL N° 09/2020****DELEGATION DE FONCTIONS AU 1^{ER} ADJOINT**

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales Art L 2122-18, L 2122-19, L2122-20, L2122-25 et L 2123-20 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Georges BLANC en qualité de 1^{er} adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de déléguer une partie de nos fonctions dans l'intérêt de l'Administration Communale, tout aussi bien que dans l'intérêt général ;

ARRETE**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, Monsieur Georges BLANC, 1^{er} adjoint au maire reçoit à compter du 23 mai 2020, délégation dans les domaines suivants :

- Les travaux,
- L'urbanisme pour les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme : certificats d'urbanisme (article L410-1 et suivants), permis de construire, d'aménager et déclarations préalables y compris les clôtures (article L423-1 et suivants), permis de démolir (articles L451-1 et suivants),
- Le service de l'eau et de l'assainissement.

Article 2 :

Dans les mêmes conditions, délégation est donnée à Monsieur Georges BLANC pour la signature de tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux travaux et à l'urbanisme.

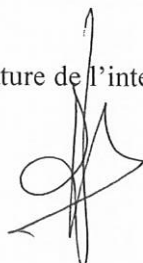
Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Madame le Receveur Municipal par intérim. Ampliation sera faite à l'intéressé.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE,
Le 27 mai 2020

Notifié le : 28 Mai 2020

Signature de l'intéressé



Le Maire


Noël ALBIN